

Inventaire sommaire des archives de la Société historique de Montréal, compilé par Cameron Nish — « Bibliographie pour servir à l'étude de l'histoire du Canada français », Bulletin n^o 5, mai 1969, Montréal, Centre d'Étude du Québec, Sir George Williams University. 174 p. abonn. \$2 par année.

François Beaudin, ptre

Volume 23, numéro 3, décembre 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302909ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302909ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beaudin, F. (1969). Compte rendu de [*Inventaire sommaire des archives de la Société historique de Montréal*, compilé par Cameron Nish — « Bibliographie pour servir à l'étude de l'histoire du Canada français », Bulletin n^o 5, mai 1969, Montréal, Centre d'Étude du Québec, Sir George Williams University. 174 p. abonn. \$2 par année.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(3), 462–465. <https://doi.org/10.7202/302909ar>

LIVRES ET REVUES

Inventaire sommaire des archives de la Société historique de Montréal, compilé par Cameron Nish — “Bibliographie pour servir à l'étude de l'histoire du Canada français”, Bulletin no 5, mai 1969, Montréal, Centre d'Etude du Québec, Sir George Williams University. 174 p. abonn. \$2 par année.

Quand on regarde le nombre des publications en histoire du Canada et qu'on le compare avec celui des publications relatives aux archives canadiennes, on ne peut qu'être stupéfait de la disproportion, défavorable à ces dernières évidemment.

C'est pourquoi, malgré les nombreuses critiques qu'on aura à faire sur cette publication, il faut quand même remercier M. Nish et son équipe pour l'aide qu'ils apportent aux historiens en rendant utilisables, grâce à cet inventaire, les collections des archives de la *Société Historique de Montréal*.

Attachons-nous d'abord à la forme.

Le titre de cette publication est trop vaste par rapport au contenu. En effet, dans l'introduction, on nous dit que la collection LaFontaine des archives de la *Société historique de Montréal* a fait l'objet d'une publication antérieure (Elizabeth Nish, *Inventaire de la collection LaFontaine*, Bibliographie pour servir à l'étude de l'histoire du Canada français, Bulletin 2, décembre 1967, Montréal, Centre d'Etude du Québec, Sir George Williams University, non paginé) et que deux collections de ces archives, la collection Massicotte et les procès-verbaux de la *Société historique de Montréal*, feront l'objet d'un classement ultérieur (et, espérons-le, d'une publication). L'inventaire sommaire critiqué ici n'est donc pas l'inventaire sommaire de toutes les collections des archives de la *Société historique de Montréal*. Un sous-titre aurait dû l'indiquer.

Au point de vue du contenant, signalons que ce genre de cahiers à pages perforées retenues par un anneau continu de plastique ne résistera pas longtemps à la manipulation fréquente que doit connaître normalement un inventaire.

On note avec regret l'absence d'une introduction à chacune des collections et l'absence d'un index. Une introduction très brève et trop générale ouvre le cahier. Espérons que le cahier qui complètera l'inventaire des archives de la *Société historique de Montréal* contiendra un index renvoyant également à ce premier cahier. Il aurait peut-être fallu commencer par ce qu'on a gardé pour le prochain cahier: les procès-verbaux de la *Société*. Ils nous auraient sans doute permis de connaître comment les collections sont parvenues au compilateur et leur importance relative au moment du versement, ce qui nous aurait mis à même de constater peut-être la disparition de certaines pièces ou même de certaines collections depuis leur versement à la *Société*.

Cet inventaire est assez important: il renvoie à 1606 documents échelonnés sur les années 1626-1911. Ce fut certainement une lourde besogne que de le préparer. C'est pourquoi j'en viens à formuler des critiques sur la méthode de travail utilisée dans la préparation de cet inventaire.

Pourquoi avoir décidé d'utiliser une chemise par document ? Gaspillage de temps, d'espace et d'argent, à mon avis. Un bordereau donnant le contenu de telle chemise et placé sur le dessus des documents de cette chemise aurait suffi amplement. Autrement, il y a surenchère: chaque article ne contient qu'une pièce, comme si on ne devait inscrire qu'un acte dans un registre. D'autre part, à ce compte-là, on ne voit pas pourquoi on ne nous a pas donné l'inventaire sommaire de chacun des actes inscrits dans les registres (voir par exemple, p. 58 a) de ces collections.

Puisque les documents sont classés, grâce au travail de M. Nish et de ses aides, pourquoi avoir présenté l'inventaire dans l'ordre des documents ? Un inventaire chronologique, étant donné le petit nombre des documents (1606), aurait été beaucoup plus utile aux chercheurs, d'autant plus que l'inventaire n'est pas accompagné d'un index alphabétique et que les documents sont échelonnés sur trois siècles (1626-1911).

Enfin, pour faciliter les références, on aurait pu souhaiter (étant donné, encore une fois, le nombre relativement peu élevé des pièces) une numérotation continue de celles-ci, alors qu'ici on redémarre neuf fois. (Au fait, pourquoi, dans la première collection, commencer avec le no 43 et placer les nos 1 à 42 après le no 512, p. 59 ? Et, pourquoi une triple (!) pagination du cahier en certaines sections ?) Le mieux aurait été une numérotation continue des inscriptions, différente de la cote, à laquelle l'index aurait renvoyé directement: système beaucoup plus précis que le renvoi à la page. De toutes façons, il n'y a pas d'index.

Parlons du traitement fait à la langue française dans cet ouvrage.

L'absence d'introduction aux collections nous empêche de savoir si on a fait un usage judicieux du mot "collection" dans tous les cas. Ce que l'on nomme "collection" dans cet ouvrage ne devrait-il pas parfois s'appeler "fonds" ? Question de français ou de science archivistique ?

Certaines inscriptions sont en français, d'autres en anglais. On en déduit que c'est la langue du document. Il eût été préférable de le signaler dans l'introduction. Sinon, c'est inexplicable.

Je mets en doute la justesse du mot "compilé" (mis au féminin en accord avec un mot masculin sur la page couverture !) pour parler du travail accompli par l'archiviste pour la rédaction d'un inventaire. "Compiler" signifie: mettre ensemble des extraits ou des documents pour former un recueil. Il ne s'agit pas de cela ici.

On aurait dû mettre un point à la fin de chacune des dates. De nombreuses fautes de frappe déparent ce cahier. Beaucoup de traits d'union manquent.

Il n'y avait pas nécessité, au contraire, de répéter les abréviations utilisées sur les documents eux-mêmes (v.g. Bpte, p. 5; Bte, p. 7; au lieu de Baptiste; x'bre au lieu de décembre, p. [60]).

Pourquoi avoir éliminé le "de" de "de Beaujeu" dans le titre des documents à la p. (13) ?

Pourquoi avoir répété au début de chaque inscription le nom de la seigneurie à laquelle chaque document était relié ? Il aurait mieux valu donner le lieu où a été rédigé le document, ce que tout inventaire sommaire doit comporter normalement. A moins que ce ne soit le cas. Mais, encore une fois, l'introduction ne nous le dit pas. Cette introduction aurait dû également nous signaler les documents les plus importants ou les plus dignes d'intérêt.

Maintenant, venons-en à aborder enfin une question plus délicate, celle des subventions des Conseils des Arts relativement aux archives. A voir comment les choses se passent, on est en droit de se demander ce qui motive les Conseils des Arts, en l'absence d'une politique, évidemment inexistante en ce domaine, à accorder une subvention à telle personne, ou bien à telle institution en vue de la préparation et de la publication d'instruments de recherche à propos de tel dépôt plutôt que de tel autre ? On connaît au moins deux exemples où des subventions ont été attribuées pour inventorier des fonds ou collections qui ne valaient pas, et de loin, des fonds à propos desquels le Conseil des Arts d'Ottawa avait refusé préalablement d'accorder une subvention.

Quant au type d'instrument de recherche produit ici, on peut se poser également des questions. Alors qu'on ne possède même pas de guide relatif aux dépôts d'archives eux-mêmes, est-ce utiliser judicieusement les fonds publics que de coopérer au premier projet venu d'inventaire sommaire ? N'aurait-il pas été plus profitable pour les historiens de subventionner la préparation d'un guide des archives de toutes les sociétés historiques du Québec, plutôt que de préparer l'inventaire sommaire des collections de l'une d'entre elles, collections qui sont loin d'avoir toutes la même valeur ?

Le Conseil des Arts a déjà donné, pour motif de son refus, à une institution privée qui demandait une subvention pour procéder à l'inventaire de ses fonds, la réponse suivante: ne sachant pas combien de demandes semblables l'attribution d'une telle subvention pourrait occasionner, nous devons refuser cette demande. Tant que les Conseils des Arts d'Ottawa et de Québec n'auront pas établi de politique d'ensemble dans le domaine des archives, on ne comprend pas pourquoi telle demande est agréée et telle autre refusée.

La situation de l'organisation des archives au Québec est déplorable, et celle des archives de l'Etat pire que toute autre. On se demande, dans ces conditions, ce qui pousse les Conseils des Arts d'Ottawa et de Québec à distribuer à torrent des subventions à la recherche historique et, en même temps à distribuer aussi parcimonieusement et de façon aussi peu planifiée des subventions pour la création des instruments de recherche susceptibles de rendre vraiment accessibles les sources premières de l'histoire: les documents d'archives. N'est-ce pas mettre la charrue en avant des bœufs ? Et surtout ne disons pas qu'on n'a pas le personnel compétent: depuis trois ans, environ vingt-cinq licenciés en histoire, chaque année, terminent leur cours à l'Université Laval avec une spécialisation en archivistique. Qu'attend-on pour les mettre à la tâche ? L'historien Fernand Ouellet déclarait récemment

que c'était là une priorité de la recherche dans le domaine historique au Canada français. Combien d'années encore ce cri d'alarme devra-t-il être lancé avant que le Ministère des Affaires culturelles du Québec et le Conseil des Arts à Ottawa ne se décident vraiment à agir ?

D'autre part, il est certain qu'une génération d'historiens devra se sacrifier pour fournir les instruments de recherche nécessaires à une équipe de plus en plus nombreuse de chercheurs en histoire, au risque de voir des recherches longues et ardues compromises ultérieurement par la mise à jour trop tardive de fonds inconnus de ces chercheurs.

Tout cela devrait être stimulé et organisé par une Loi des Archives au Québec. Il y a six ans qu'on entend parler de ce projet de loi. Quand se décidera-t-on à le présenter à l'Assemblée Nationale ? Schellenberg a déjà déclaré qu'on jugeait de l'efficacité d'une administration en vérifiant le soin qu'elle mettait à tenir en ordre ses archives. Peu importe le parti au pouvoir, l'Etat du Québec est d'une négligence stupéfiante en ce domaine. Ne nous faisons pas d'illusion: l'inorganisation coûte plus cher que l'organisation. A quand une Loi des Archives et à quand la nomination d'un homme compétent, efficace et dynamique aux Archives du Québec ?

En attendant mieux, sachons quand même gré à M. Nish et à son équipe d'avoir rendu accessibles ces documents de la *Société Historique de Montréal*. C'est grâce à quelques personnes qui brûlent d'un feu sacré comme lui que les historiens voient petit à petit mises à leur portée les richesses trop souvent inconnues des archives du Québec, faute de voir l'Etat du Québec prendre ses responsabilités dans le domaine. La naissance, il y a deux ans, d'une Association des Archivistes du Québec est peut-être un signe d'espérance pour un avenir meilleur dans le domaine des archives au Québec.

FRANÇOIS BEAUDIN, ptre

Président
Association des Archivistes
du Québec